Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Centre National Pour
la Recherche Scientifique et Technique

Programme Ibn Khaldoun d'appui à la recherche Scientifique dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales

Appel à Pré-projets de recherche

Mai 2018

1. Contexte et objectifs de l'appel

La recherche scientifique constitue un levier important pour le développement économique et social de tout pays et permet d'améliorer la compétitivité de ses entreprises.

Les sciences humaines et sociales (SHS) constituent un domaine privilégié de la recherche scientifique et contribuent d'une manière déterminante à la compréhension de la société et des enjeux du développement.

En effet, la recherche en SHS permet d'appréhender les interactions entre la société, la science et la technologie et de mieux cerner les mutations sociales et les défis contemporains « économiques, environnementaux, politiques et culturels » qu'a connu le Maroc lors de ces dernières années.

Le domaine des SHS ainsi que les défis contemporains de la société marocaine sont considérés comme une priorité nationale de la recherche scientifique parmi les six retenues par le Comité Permanent Interministériel de la Recherche Scientifique, de l'Innovation et du Développement Technologique lors de sa réunion du 25 Juin 2014.

Dans le cadre de la vision 2015-2030 du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique et de la stratégie du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ce dernier lance à travers le CNRST un appel à projets dans le domaine des SHS.

Ce programme dénommé « Ibn Khaldoun » vise à :

- Favoriser le développement d'une recherche d'excellence en vue d'une meilleure connaissance de la société marocaine et son évolution sur les plans culturel, social et économique ;
- Soutenir des projets collaboratifs entre les institutions universitaires et les acteurs socio-économiques ;
- Mettre en réseau les structures de recherche, inciter les chercheurs à collaborer entre eux au niveau national et international et impliquer les compétences marocaines résidant à l'étranger.

2. Thématiques ciblées

- Etudes sociologiques sur la diversité linguistique et culturelle au Maroc ;
- La régionalisation avancée et l'égalité territoriale, sociale, économique et culturelle ;
- Réforme du système de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique : état des lieux et perspectives ;
- Pensée, philosophie et civilisation dans l'Occident islamique à travers l'histoire ;
- L'immigration et l'intégration dans la société marocaine ;
- Les relations maroco-africaines : histoire et avenir ;
- Traduction, inter-culturalité et vision de l'Autre ;
- Les relations internationales et diplomatiques marocaines ;
- Technologie de l'information et de la communication et les mutations sociales ;
- Identité, valeurs et dialogue des civilisations ;
- Evolutions juridiques et législatives liées à la famille et à l'approche genre ;
- Politique économique marocaine ;
- Compétitivité et performance des entreprises ;
- Consolidation des valeurs de tolérance et de coexistence pacifique ;
- Droits de l'Homme.

3. Eligibilité et modalités de participation

3.1. Éligibilité

Pourront être financés, les projets de recherche portés par une ou plusieurs structures de recherche accréditées et relevant des :

- Universités publiques ;
- Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ne relevant pas des universités ;
- Établissements publics de recherche ;
- Universités et établissements crées dans le cadre de partenariat ;
- Universités et établissements privés reconnus par l'Etat.

Chaque projet est porté par un coordonnateur qui est le responsable du projet. Ce dernier est chargé du suivi et de la gestion des différentes tâches du projet.

3.2. Soumission des pré-projets

Le coordonnateur du projet soumettra un pré-projet de 06 pages maximum au nom de l'équipe projet en version électronique envoyée, **avant le 17 juin 2018,** à l'adresse suivante:

appelshs2018@cnrst.ma

et ce selon le formulaire téléchargeable du site web du CNRST (***www.cnrst.ma***).

La liste des pré-projets retenue sera publiée sur les sites officiels du Ministère et du CNRST respectivement : **www.enssup.gov.ma** et **www. cnrst.ma.**

Les coordonnateurs des pré-projets retenus seront invités à déposer leurs projets de recherche complets qui seront à leur tour évalués par les experts du CNRST.

4. Évaluation des pré-projets

Les pré-projets soumis seront évalués par les experts du CNRST. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Originalité du sujet de recherche;
- Qualité scientifique de la recherche proposée;
- Compétences scientifiques du coordonnateur du projet ;
- Faisabilité du projet ;
- Impacts scientifique, économique et/ou social attendus.

Les projets pluridisciplinaires présentés par plusieurs structures de recherches et cofinancés (financement propre, financement dans le cadre de partenariat) bénéficieront d'une attention particulière.

5. Durée du projet

La durée de réalisation d'un projet est de **12 à 36 mois à partir de la date du 1er versement** à l'Université/Organisme, dont relève le coordonnateur du projet retenu pour financement.

6. Financement

6.1. Critères de financement

- Le budget estimatif du programme d'appui à la recherche scientifique en SHS est de 30 000 000 DHS.
- La dotation maximale par projet est de : **1 000 000 DH;**

- Le personnel permanent ne peut pas percevoir des indemnités de recherche ;
- Les frais de recrutement de personnel non permanent impliqué dans la réalisation d'un projet : doctorants, post-doc, (Bac+5), techniciens, experts ne peuvent pas dépasser **40%** du budget total alloué au projet ;
- Les frais de déplacements et de missions ne peuvent pas dépasser **40%** du budget total alloué au projet ;
- Les frais de la sous-traitance ne peuvent pas dépasser **20%** du budget total alloué au projet;
- Le déblocage de la deuxième tranche du budget ne se fera qu'après une évaluation positive du rapport à mi-parcours.

6.2. Dépenses éligibles

Peuvent être financées dans le cadre de ce programme les rubriques suivantes:

- Frais de recrutement du personnel non permanent impliqué dans la réalisation du projet : Doctorants, Post-doc, (Bac+5), Techniciens, Experts;
- Frais de la mobilité dans le cadre du projet ;
- Frais d'acquisition de matériel scientifique et informatique ;
- Frais d'études et/ou d'expertises;
- Fournitures de bureau et informatiques ;
- Autres :
  - Frais de participation aux manifestations scientifiques ;
  - Frais d'organisation de manifestations scientifiques ;
  - Frais de documentation, d'impression et de publication ;
  - Frais de carburant pour les sorties sur le terrain ;
  - Frais de maintenance informatique.

Ces dépenses doivent être faites dans le cadre de la décision conjointe signée entre le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique relative à la gestion des ressources propres.

6.3. Modalités de financement

Les projets retenus seront financés sur la base d'un contrat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le CNRST, et l'Université/Organisme de tutelle du coordonnateur du projet.

Un accord de consortium sera signé entre les entités participantes dans le projet. Cet accord déterminera les obligations de ces entités dans le projet ainsi que les budgets accordés à chacun.